



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Monsieur Vincent ROUAIX  
Président Directeur Général du Groupe GFI

Madame Nicole LAIK  
Directrice des Ressources Humaines du Groupe GFI

Monsieur Nicolas JUVIN-PIRON  
Directeur des Affaires Sociales  
et de la Gestion Opérationnelle des Ressources Humaines

Madame Anne DUMONT  
Responsable Juridique et Social

Objet : Négociations Annuelles Obligatoires

Saint-Ouen, le 17 décembre 2015.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, veuillez trouver ci-après les revendications de la CFDT.

### Politique salariale

Cette année encore, la Direction a réaffirmé sa volonté de distribuer des augmentations de salaires individuelles basées sur la performance. Bien évidemment, la **CFDT** défendant une **politique salariale collective** ne peut souscrire à ce mode exclusif d'augmentation. Cependant, la **CFDT** n'exclue pas une part d'augmentations individuelles si des augmentations collectives sont prévues.

Les années précédentes, la majorité des augmentations de salaires individuelles a été un saupoudrage de petites augmentations.

- En 2013, 40% des salarié-e-s ont été augmenté-e-s, pour un montant moyen de 300€ bruts annuels, 23€ bruts mensuels.
- En 2014, 36% des salarié-e-s ont été augmenté-e-s, pour un montant moyen de 370€ bruts annuels, 28€ bruts mensuels.
- En 2015, 42% des salarié-e-s ont été augmenté-e-s, pour un montant moyen de 696€ bruts annuels, 53€ bruts mensuels.

L'augmentation du nombre de salarié-e-s augmenté-e-s et du montant moyen des augmentations est évidente, mais reste cependant insuffisante (ne nous emballons pas sur une moyenne...).

Si l'inflation s'affaiblit : 2,5% en 2011, 2 % en 2012, 1,2% en 2013, 0,5% en 2014, et à ce jour stable pour 2015), elle n'a jamais été comblée par gfi, et les salarié-e-s ont donc accumulé un retard, sans oublier des coûts qui ne cessent d'augmenter : Assurances, tarifs bancaires, eau, taxes...

En conséquence, la demande des salarié-e-s sur la question salariale est très forte.

La **CFDT** ne peut demander une augmentation des salaires inférieure au rattrapage de ces écarts.

Dans la procédure actuelle, les demandes d'augmentation de salaire et les demandes de promotion des salarié-e-s sont validées (ou pas) par le comité salaire. Le comité salaire fonctionne de façon obscure pour les salarié-e-s :

- Les demandes faites par les salarié-e-s sont-elles transmises au comité salaires ?
- Le montant au taux d'augmentation convenu avec le manager, est-il fidèlement transmis ?
- Qu'est-ce qui justifie le refus (partiel ou total) du comité salaire ?

Des questions toujours sans réponse...

La demande récurrente de la CFDT d'être informée des demandes faites à la commission salaires et la notification argumentée des refus, a été rejetée par la Direction de façon claire, nette et répétée.

Aussi, la **CFDT** revendique :

- Une augmentation générale des salaires de 2,5 %, déclinée en augmentations collectives par paliers :
  - un montant fixe et minimum pour salaires les plus bas,
  - puis un pourcentage d'augmentation des salaires par tranche, pourcentage décroissant en remontant dans l'échelle des salaires.
- Pour une négociation loyale, la **CFDT** demande que les critères d'augmentations individuelles soient transmis aux Organisations Syndicales.  
La **CFDT** se réservant la possibilité de revendiquer sur lesdits critères.

## Ticket restaurant

En mars 2014, la **CFDT** lançait ses premières alertes sur l'utilisation de la carte tickets restaurant électronique en ces termes : « *les salarié-e-s ne pouvaient déjà pas utiliser de façon régulière le ticket restaurant dans sa forme papier, ils/elles s'inquiètent légitimement de la mise en place du ticket restaurant au format électronique, avec la disparition de la souplesse d'utilisation (plus possible le dimanche par exemple).* »

L'histoire nous a malheureusement donné raison ! Si tant bien même la **CFDT** reconnaît que cette carte est un moyen de paiement satisfaisant pour un grand nombre de salarié-e-s, force est de constater les innombrables incidents rencontrés par les salarié-e-s : moyen de paiement refusé, paiements en échec, rematérialisation limitée, piratage de la carte... etc

La **CFDT** rappelle que ce format électronique est imposé par la Direction sans aucune négociation avec les partenaires sociaux. La **CFDT** rappelle que les salarié-e-s participent à hauteur de 3€ par ticket. La Direction propose enfin cette année, une augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant, et propose de passer de 7,50 € à 8€, en conservant la répartition actuelle. La **CFDT** approuve évidemment cette mesure, mais la juge insuffisante.

La CFDT revendique la possibilité de choisir entre le ticket restaurant ou la prime de repas.

De 2009 à 2011, la CFDT a revendiqué un ticket restaurant à 8 €.  
Depuis 2012, la CFDT revendique un ticket restaurant à 8,50 € avec maintien de la répartition actuelle :  
Part patronale = 60% / Part salarié-e = 40%.

La CFDT revendique le droit d'utilisation des titres restaurant le dimanche et jours fériés, pour les salarié-e-s travaillant ce jour-là.

## Frais de déplacement

La Direction a annoncé une nouvelle mesure d'indemnisation des déplacements en vélo. La Direction n'ayant pas encore indiqué le montant de ces IK (Indemnités kilométriques), ni les modalités d'attribution, la **CFDT** ne peut pas se prononcer pour l'instant sur cette mesure.

Pour la **CFDT**, cette mesure est insuffisante. Malgré la revalorisation de juillet 2013, les remboursements des frais de déplacement ne couvrent toujours pas les frais engagés par les salarié-e-s.

## Véhicule personnel

La **CFDT** revendique que pour se rendre sur le lieu de travail, l'utilisation du véhicule personnel (souvent obligatoire en province, car le lieu est inaccessible en transports en commun) ne soit pas à la charge des salarié-e-s.

La **CFDT** revendique que chaque kilomètre effectué pour se rendre sur le lieu de travail, agence GFI ou site client, soit un kilomètre indemnisé.

Ce n'est pas la maigre revalorisation de 2013 qui peut couvrir l'augmentation continue des frais automobiles.

Aussi, la **CFDT** demande que l'ensemble des montants soient alignés sur les barèmes URSSAF applicable en 2016. La **CFDT** revendique l'application des trois zones du tableau URSSAF, au lieu d'actuellement une seule, défavorable pour les salarié-e-s.

## Repas et hébergement

La **CFDT** demande que l'ensemble des montants soient alignés sur les **barèmes URSSAF** applicable en 2016. Les barèmes 2016 n'étant pas connus à ce jour, pour mémoire les barèmes 2015 sont :

- **18,10 €** pour un repas.
- **64,70 €** pour l'hôtel et le petit-déjeuner pour les salarié-e-s en déplacement à Paris et dans les départements de la petite couronne soit : Hauts de Seine, Seine Saint Denis, Val de Marne ;
- **48,00 €** pour les autres départements de la France métropolitaine.

## Dotations des Comités d'Établissements

La **CFDT** revendique l'uniformisation (par le haut il va sans dire), des budgets des œuvres sociales de tous les CE de toutes les sociétés de l'UES.

La **CFDT** invite la Direction à compléter cette **uniformisation** par une **augmentation du taux de de 0,1 %**. Un moyen très efficace de passer un message fort aux salarié-e-s.

## Autres thèmes

La CFDT réaffirme sa volonté de négocier sur les thèmes envisagés par la Direction :

- Handicap
- GPEC
- Participation et intéressement

Bien que la Direction refuse systématiquement d'ouvrir des négociations, la **CFDT** réitère sa volonté de négocier sur les thèmes suivants:

- Prime de fin d'année
- Médaille du travail
- Formation professionnelle
- Base de données unique (BDU)

La CFDT demande la reprise des négociations interrompues par la Direction :

- Risques Psychosociaux (RPS) / Qualité de vie au Travail (QVT)

La **CFDT** considère que le diagnostic établi entre 2010 et 2013 est obsolète.

Pour la **CFDT** l'urgence est la mise en place de procédures de prévention primaire (Viser à l'élimination, la réduction, ou la maîtrise des sources d'atteinte à la santé).

Recevez, Mesdames, Monsieur, nos salutations syndicales respectueuses.

Pour la **CFDT**,  
Catherine LINTIGNAT  
Déléguée Syndicale Centrale UES GFI